

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN

Pour des loyers encadrés à Cachan



Le 1^{er} février 2019

Le Conseil municipal de la ville de Cachan se réunira en séance publique le jeudi 7 février prochain. Parmi les délibérations à l'ordre du jour, la candidature de la ville au dispositif expérimental d'encadrement du niveau des loyers.

Le prix des loyers et leur augmentation ont fait partie des préoccupations majeures de nombreuses fois exprimées par les Cachanais lors des réunions publiques menées dans le cadre de la concertation citoyenne Parlons ensemble de Cachan.

Même si la tendance est à la hausse partout, la progression à Cachan a en effet été plus importante qu'ailleurs. Entre 2000 et 2018, selon l'observatoire des loyers du marché locatif privé de l'association CLAMEUR, les loyers du parc de logements privés de la ville ont augmenté de 2,8% alors que le Département, la région Ile-de-France et la France affichent un taux de progression moindre.

C'est dans ce contexte donc, que la Maire, Hélène de Comarmond, a souhaité l'encadrement des loyers du parc privé de Cachan, conformément à ses engagements pris dans le cadre de la concertation citoyenne et comme le permet la loi Elan du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

La délibération qui sera votée le 7 février prochain sollicite ainsi formellement le Territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, pour qu'il porte, auprès du Préfet du Val-de-Marne, la demande d'expérimentation de l'encadrement des loyers sur l'ensemble du territoire de la ville dans le parc privé.